



Foire aux questions Projet de mini-complexe sportif

Au sujet du projet de mini-complexe sportif

1. **En quoi consiste le projet?**
Projet d'aréna comprenant une patinoire et un bassin récréatif aquatique
2. **Pourquoi un nouvel aréna alors qu'il y a déjà sur notre territoire le Centre sportif/Club de golf de Lorraine ?**
L'aréna existant est privé et désuet. Son système de réfrigération sera difficilement approvisionnable à partir de 2020 parce que les produits ne répondent plus aux normes.
3. **Pourquoi ne pas rénover l'aréna actuel ?**
Des discussions ont eu lieu avec le propriétaire. Il ne souhaite pas rénover ses installations ni vendre une partie du terrain ou même l'aréna actuel à la Ville.
4. **Est-ce que le mini-complexe sportif sera construit au même endroit que l'aréna actuel ?**
À l'heure actuelle, rien n'indique que le projet sera construit à cet endroit. Ce terrain est privé. Des discussions ont eu lieu avec le propriétaire du golf et différentes avenues ont été présentées. Il ne souhaite pas vendre une partie de son terrain à la Ville et il ne souhaite pas investir dans une nouvelle infrastructure.

De plus, puisque le terrain est privé, la Ville ne pourrait demander de subventions gouvernementales pour financer le projet.
5. **Quels sont les besoins des Lorrains en matière d'infrastructure – patinoire intérieure ?**
Des heures de glace sont louées à l'aréna de Lorraine pour les activités de patinage libre. La Ville loue des heures de glace aux arénas de Lorraine et de Rosemère pour l'Association de hockey mineur Lorraine-Rosemère et le Club de patinage artistique de Lorraine. Les ligues de hockey pour adultes utilisent également cette infrastructure.
6. **Pourquoi un bassin récréatif aquatique intérieur ?**
Il s'agit d'une demande souvent exprimée des Lorrains qui souhaitent pratiquer des activités aquatiques à l'intérieur. Ceux-ci doivent aller à Blainville ou à Terrebonne pour pratiquer leurs activités.
7. **D'où provient ce projet d'aréna et de piscine intérieure ?**
Les citoyens réclament ce type d'installation depuis longtemps. Le conseil municipal élu en 2017 s'est engagé à construire un mini-complexe sportif comprenant une patinoire et un bassin récréatif aquatique sur le territoire de Lorraine.
8. **Quels sont les sites évalués par la Ville de Lorraine pour l'implantation de ce projet ?**
La Ville n'a aucun terrain libre, non aménagé. Les lieux évalués sont les suivants : le parc Lorraine, le parc des Sorbiers, le parc Albert-Clément, le parc André-Rufiange, le parc des Chênes et le Club de golf de Lorraine. De ces terrains, seuls les parcs sont des terrains municipaux.

Seul le parc Lorraine possède les caractéristiques pour accueillir une telle infrastructure :

- Facilement accessible
- Avantage de pouvoir l'utiliser comme bâtiment de service
- Cohabitation avec d'autres équipements sportifs



Ville de LORRAINE

- Lieu de rassemblement par excellence (ex. : bistro)
- À proximité de deux écoles primaires et d'un CPE

9. Quels sont les avantages de construire cette infrastructure au parc Lorraine ?

- Nouveau pavillon de parc multifonctionnel
- Repositionnement de la patinoire extérieure
- Ajout d'une surface de Dek Hockey et de pickleball en été
- Aménagement de sentiers glacés en hiver pour le patinage
- Aire de restauration au cœur du parc Lorraine
- À proximité des écoles primaires et d'un CPE
- Accessibilité à pied et à vélo pour un grand nombre de citoyens
- Cours de natation et activités aquatiques pour tous les âges
- Ajout de services aux citoyens

10. Quels sont les inconvénients de construire cette infrastructure au parc Lorraine ?

- Implantation de l'infrastructure sur le terrain de baseball n° 4. Par contre, le nombre de terrains de baseball sur le territoire de Lorraine est suffisant pour répondre au baseball mineur.
- Implantation sur le terrain de baseball permet de préserver un grand nombre d'arbres.
- Ajout d'un bâtiment dans ce secteur.

11. Quelles mesures seraient mises en place pour minimiser l'impact sur les résidents du boulevard de Bourbonne ?

- L'infrastructure serait reculée le plus loin possible du boulevard pour réduire l'impact visuel.
- Une plantation d'arbres matures serait réalisée.
- Les sorties de stationnement ne seraient pas face aux propriétés.

12. Combien de cases de stationnement supplémentaires seront aménagées pour couvrir ces deux nouveaux équipements ?

Une centaine de cases supplémentaires aux 150 existantes.

Au sujet de l'aréna

13. L'aréna comptera combien de patinoires et de gradins ?

Une seule patinoire de dimension réglementaire, soit 26 m x 61 m. La Ville planifie l'aménagement de gradins à l'intérieur, sur une mezzanine, et de gradins dans la partie chauffée de l'aréna. Un total de 230 places est prévu.

14. Combien de chambres de joueurs sont prévues ?

Six plus un vestiaire pour les officiels

Au sujet du bassin aquatique

15. Quel sera le format de la piscine ?

Le bassin récréatif aquatique sera de 20 m x 10 m avec une partie plus profonde. Le conseil municipal évaluera, à la demande de la population, la faisabilité de construire un bassin de 25 m x 10 m.

16. Est-ce que des compétitions pourront être organisées ?

Non, la taille de la piscine ne le permettra pas, et ce n'est pas l'objectif.

Plus d'information sur le projet de mini-complexe sportif :

<https://ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/projets-d-actualite/mini-complexe-sportif>